

Zones Périphériques de Transition (ZPT) de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Complexe W-Arly-Pendjari (RBT-WAP)

Guide méthodologique

**Appel à Projets pour des écosystèmes durables et résilients, et une
économie verte sociale et solidaire**



Novembre 2025

Ensemble, conservons nos ressources naturelles



West African Savannah Foundation / Trust Fund Limited

Siège social : Queen Place, London EC4R 1 BE

Company number : 828781

Registered charity Number : 1153809

Table des matières

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DES APPELS A PROJETS DE LA FSOA	5
2. OBJECTIFS DES APPELS A PROJETS	5
3. THEMATIQUES RETENUES	5
3.1 Promotion de solutions innovantes pour renforcer la résilience des territoires	6
3.2 Gestion/Conservation/Restauration de la biodiversité dans les ZPT	6
3.3 Développement de chaînes de valeur basées sur les services écosystémiques des savanes pour l'émergence d'une économie verte sociale et solidaire	7
4. REGLES DE FINANCEMENT	8
5. SITES D'INTERVENTION	8
6. TYPES D'ACTEURS ELIGIBLES ET CRITERES D'ELIGIBILITE	8
6.1 Catégories d'acteurs selon les thématiques de l'appel à Projets	8
6.2 Critères d'éligibilité	9
7. MODALITES DU DEROULEMENT DE L'APPEL A PROJETS	9
7.1 Appel à manifestation d'intention de projets	9
7.2 Sélection des concepts et invitation à soumettre des documents de projets complets	9
7.3 Calendrier Prévisionnel des appels à Projets	10
ANNEXE 1. MODELE DE NOTE CONCEPTUELLE DE PROJETS	11
ANNEXE 2. GRILLE D'EVALUATION DES CONCEPTS DE PROJET	13
ANNEXE 3. PROFIL DU SOUMISSIONNAIRE	14
ANNEXE 4. CRITERES D'ELIGIBILITE DU SOUMISSIONNAIRE	15
ANNEXE 4 BIS. GRILLE D'ANALYSE DE L'ELIGIBILITE AUX SUBVENTIONS DE LA FSOA, POUR LES ACTEURS DES ZPT	16
ANNEXE 5. MODELE-TYPE DES DOCUMENTS DE PROJET	18
ANNEXE 6. GRILLE D'ANALYSE DES PROJETS SOUMIS AU FINANCEMENT	20
ANNEXE 7. DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET DE RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU(ES) SOUMISSIONNAIRE(S)	22

LISTE DES ACRONYMES

AP	Aire Protégée
AVIGREF	Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune
COS	Comité d'Octroi des Subventions
DPN	Direction des Parc Nationaux
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
E&S	Environnemental et Social
GGF	Groupement de Gestion Forestière
GVGF	Groupement Villageois de Gestion de la Faune
GRH	Gestion des Ressources Humaines
MPAC	Manuel de Procédures Administratives et Comptables
NC	Noyau Central (d'une réserve de biosphère)
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuels
PTF	Partenaire Technique et Financier
RBT	Réserve de Biosphère Transfrontalière
SEP	Système de Suivi-Evaluation-Planification
SGES	Système de Gestion des risques Environnementaux et Sociaux
WAP	W-Arly-Pendjari
ZPT	Zone Périphérique de Transition (d'une réserve de biosphère)

FICHE D'INFORMATION

Titre du Document	Document d'orientation de l'appel à Projets
Pays	Bénin, Burkina Faso et Niger
Organisme gestionnaire	Fondation des Savanes Ouest-Africaines (FSOA Trust-Fund Limited)
Date d'adoption par le CA de la FSOA	« 28 août 2023 »
Version amendée	30 octobre 2025
Note	Ce document d'orientation fournit des informations utiles sur la façon de postuler au financement des « sous-Projets périphériques » de la FSOA. Il est fortement recommandé aux demandeurs de lire dans sa totalité le Manuel des Opérations avant de compléter et de soumettre une proposition.
Bénéficiaires / opérateurs	Peuvent postuler à un appel à Projets tous les acteurs, évalués éligibles par la FSOA, intervenants dans les Zones Périphériques de Transition de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du WAP, en particulier, mais pas exclusivement.
Nature des sous-Projets éligibles	Les requêtes soumises à la FSOA, sur appel à Projets , devront contribuer au financement d'activités autour de trois thèmes : i) Promotion de solutions innovantes pour renforcer la résilience des territoires et des communautés ; ii) Gestion / Conservation / Restauration de la biodiversité dans les ZPT ; iii) Développement de chaînes de valeur basées sur les services écosystémiques des savanes pour l'émergence d'une économie verte sociale et solidaire.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DES APPELS A PROJETS DE LA FSOA

La Fondation des Savanes Ouest-Africaines (FSOA) est un mécanisme de financement durable mis en place pour préserver l'exceptionnel capital naturel et humain des Réserves de Biosphère Transfrontalières du Complexe W-Arly-Pendjari (RBT-WAP).

Conformément à son plan stratégique, la FSOA a décidé de rééquilibrer la destination de ses fonds de subvention dans la RBT-WAP en allant au-delà des piliers Lutte Anti-Braconnage (LAB) et infrastructures (pistes), qui sont certes incontournables, mais insuffisants pour garantir à terme la durabilité de l'équilibre socio-écologique du complexe WAP. Elle a construit, renforcé et sécurisé des budgets et des mécanismes de subventions destinés également au développement communautaire en zone périphérique et à la cogestion des écosystèmes de savanes riveraines des Aires Protégées.

La FSOA a ainsi redéfini ses appuis à un développement communautaire basé sur la gestion concertée des habitats et des ressources naturelles, et compatible avec un système de délégation de gestion des Parcs Nationaux. L'approche de planification territoriale et de zonage, en application du concept de réserve de biosphère, constituera un des piliers de l'intervention de la FSOA.

Le présent document décrit le processus d'appel à Projets pour les subventions d'appui aux zones périphériques du Complexe W-Arly-Pendjari en particulier (mais non exclusivement) conformément aux dispositions des Statuts de la FSOA.

Il est complémentaire au Manuel des Opérations.

2. OBJECTIFS DES APPELS A PROJETS

L'objectif global de l'appel à Projets de la FSOA est de renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés dans les Zones Périphériques de Transition de la RBT-WAP, face aux évolutions rapides du contexte sécuritaire, humain, écologique et climatique des savanes ouest-africaines, par une consolidation des efforts de conservation et par l'impulsion d'une dynamique de développement solidaire basée sur une économie verte et durable.

Afin de répondre aux principales problématiques identifiées lors des ateliers précédents (Natitingou, Niamey...) avec les acteurs intervenant dans les ZPT-RBT-WAP, **trois thématiques-clés d'actions se dégagent pour les premiers appels à Projets de la FSOA**. Certains sous-Projets pourront être à cheval sur plusieurs thématiques, mais l'objectif central devra cibler plus directement une de ces trois (3) thématiques.

Dans une logique d'approche systémique globale, la FSOA soutiendra des initiatives en synergie avec les politiques publiques, les Projets de différents PTF et autres intervenants sur les mêmes territoires. **L'association de plusieurs soumissionnaires est fortement encouragée et des propositions globales seront privilégiées.**

Chaque activité proposée au financement de la FSOA doit être cohérente avec le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) de la Réserve de Biosphère et compatible avec le Plan de développement communal (PDC). La priorité est surtout donnée aux actions concrètes de gestion des ressources naturelles en périphérie des Parcs Nationaux, et/ou de développement économique local.

3. THEMATIQUES RETENUES

Les trois thématiques clés d'action retenues pour les appels à Projets de la FSOA sont :

- Promotion de solutions innovantes pour renforcer la résilience des territoires et des communautés ;
- Gestion/Conservation/Restauration de la biodiversité dans les ZPT ;
- Développement de chaînes de valeur basées sur les services écosystémiques des savanes pour l'émergence d'une économie verte sociale et solidaire.

3.1 Promotion de solutions innovantes pour renforcer la résilience des territoires

La ZPT-RBT-WAP constitue, depuis une trentaine d'années, l'un des principaux bassins de production cotonnière de l'Afrique de l'Ouest, avec une dégradation importante de la savane arborée. La concentration des populations, l'intensification de l'agriculture de rente, l'exploitation de ressources minières ont fait de ces zones un pôle de développement important pour les trois pays. Mais ces dynamiques de développement font face à une planification insuffisante de l'aménagement des territoires, à une trop faible maîtrise foncière et des velléités de plus en plus prégnantes d'occuper les Aires Protégées.

Les communautés et les collectivités locales peinent à trouver des solutions pour structurer leurs stratégies d'adaptation locale et répondre aux enjeux de développement de zones fragiles exposées aux effets du changement climatique, et en proie à une insécurité de plus en plus forte.

L'appel à Projet de la FSOA voudrait contribuer à apporter des réponses à ces constats en soutenant, au travers de sa première thématique, l'expérimentation de solutions innovantes mises en œuvre par des collectifs d'acteurs locaux, pour améliorer la préservation, la cohérence de l'aménagement et la valorisation des espaces de savanes périphériques des AP. Il s'agira notamment de restaurer le dialogue et les collaborations entre les gestionnaires des AP, les communautés locales, le monde académique, les collectivités locales et, lorsque pertinent, les acteurs du secteur privé, dans l'objectif d'améliorer la gestion et la valorisation d'espaces de savane au profit des populations. Les sous-Projets retenus devront donc chercher à faire la démonstration de la possibilité de réduire la dégradation des espaces et de limiter les risques au travers d'actions et d'aménagement concertés et innovants, tout en préservant le patrimoine naturel commun des Aires Protégées.

La FSOA cherchera ainsi à renforcer de nouvelles dynamiques de collaboration et des synergies d'acteurs pour une promotion des meilleures pratiques d'aménagement des savanes de la ZPT. Ces concertations devront être relayées sur le terrain afin que les habitants maîtrisent les points débattus et participent aux prises de décisions. L'éducation/sensibilisation environnementale et la mobilisation citoyenne des populations dans ces entreprises seront des éléments essentiels à prendre en compte.

Dans cette thématique, les champs d'actions suivants pourraient être étudiés, sans être exhaustifs :

- Redynamiser les cadres de concertation locaux ;
- Coordonner et l'harmoniser les planifications spatiales : PAG des Aires Protégées, Plan de Développement Communaux et d'Actions Communautaires, Schémas Directeur d'Aménagement du Territoire... ;
- Promouvoir l'éducation environnementale ;
- Suivre l'évolution des zones périphériques de transition.

3.2 Gestion/Conservation/Restauration de la biodiversité dans les ZPT

Afin de limiter les dégradations et pour préserver une partie significative des écosystèmes de savanes, de nombreuses zones, y compris très localisées, nécessiteraient de bénéficier de mesures conservatoires. L'appel à Projets de la FSOA, par le biais de cette deuxième thématique, recherchera la conservation de sites dont l'importance écologique est significative, mais aussi leur gestion durable, voire leur restauration.

Les sous-Projets qui chercheront à conserver/gérer durablement/restaurer des sites à l'extérieur des Noyaux Centraux des Aires Protégées de la RBT-WAP en particulier (mais non exclusivement) avec des statuts alternatifs (Convention locale de gestion des ressources naturelles... etc.) ou autres mesures efficaces seront éligibles. Les engagements volontaires des communautés locales dans des dynamiques orientées vers la conservation des écosystèmes de savanes constituent une prise de conscience d'un risque de perte de contrôle sur les territoires de vie et témoignent de la fragilisation des économies locales. Les expériences

de gestion des habitats et des ressources naturelles fondées sur des engagements communautaires forts seront donc également encouragées.

Dans cette thématique, les champs d'actions suivants pourraient prioritairement être étudiés :

- Restaurer les terres dégradées et promouvoir les bonnes pratiques (CES/DRS, RNA et pépinières pour le reboisement, défrichement amélioré, foyers améliorés et énergie solaire, plan d'aménagement des marchés formels de bois...) ;
- Délimiter et matérialiser les Couloirs de passage pour les animaux domestiques et les aires de pâturage, et augmenter les surfaces dédiées ;
- Restaurer, aménager et valoriser les écosystèmes.

3.3 Développement de chaînes de valeur basées sur les services écosystémiques des savanes pour l'émergence d'une économie verte sociale et solidaire

La ZPT-RBT-WAP concentre une population importante et en croissance exponentielle, dont la dépendance aux ressources naturelles locales demeure très importante, dans les zones rurales mais aussi dans les villes secondaires. Faute d'alternatives, la pauvreté génère une exploitation non durable des ressources naturelles et contribue à la dégradation des écosystèmes. Par ailleurs, la rareté des solutions de financement et la faible professionnalisation des petites organisations de producteurs limitent la création de valeur ajoutée induite par la transformation des produits naturels et leur commercialisation sur des marchés plus rémunérateurs.

Mais il existe une multitude d'initiatives fondées sur les savoir-faire locaux, la valorisation des services écosystémiques et les solutions fondées sur la nature. L'appel à Projets de la FSOA entend développer des nouvelles approches du développement (économique) local, fondées sur une professionnalisation des organisations de base et des ONG nationales, qui permettraient l'épanouissement d'activités économiques rentables et durables, notamment dans les ZPT-RBT-WAP.

Cette troisième thématique des appels à Projets de la FSOA mettra l'accent sur le développement de chaînes de valeur durables associées à la valorisation des ressources naturelles, en soutenant la professionnalisation des organisations socio-professionnelles, des groupements de producteurs et des méso-entreprises à caractères social et solidaire en appuyant les petits producteurs avec une démarche éthique et équitable. Les initiatives portées par les groupements féminins qui structurent le tissu social en zone rurale seront notamment prises en compte. L'emploi et la formation des jeunes locaux font aussi partie de l'ambition de cette thématique.

Sous un angle économique, son objectif sera de favoriser l'épanouissement d'une économie sociale et solidaire autour de la valorisation du capital naturel, via l'accroissement des volumes d'activités, la modernisation des processus de transformation, la fixation et le réinvestissement local des richesses produites, la structuration et la professionnalisation de filières, l'émergence de labels de qualité et le renforcement des chaînes de valeur respectant des principes d'équité économique des producteurs jusqu'aux consommateurs.

Cette thématique englobe l'utilisation durable et la préservation des ressources naturelles dans les savanes périphériques des AP et comprend les activités qui exploitent les milieux naturels de manière intégrée, équitable et circulaire, et structurent les filières de production :

- Pêche raisonnée ;
- Apiculture ;
- Foresterie certifiée et pépinières d'espèces locales à valeur marchande ;
- Exploitation et valorisation des Produits forestiers non ligneux (PFNL) ;
- Elevage de la faune sauvage (Game Ranching) et valorisation de la viande de brousse ;
- Elevage sédentaire, avec ses filières viande et lait ;
- Eco-tourisme si les conditions sécuritaires le permettent.

Ces activités devront contribuer, concomitamment à augmenter les revenus des communautés et améliorer la santé des écosystèmes de savane par la mise en place de mesures de protection et de restauration.

4. REGLES DE FINANCEMENT

Pour une durée maximale de mise en œuvre de trois (3) ans, le montant maximum est de cent millions de FCFA (100 MXOF) dont 10% au plus seront alloués au personnel totalement dédié au sous-Projet et 5% aux frais administratifs.

Néanmoins, le COS considérera ces ratios avec une certaine flexibilité, en prenant en compte les surcoûts justifiés occasionnés par l'insécurité dans la zone d'intervention.

Le porteur du sous-Projet doit apporter une contrepartie, qui sera justifié par des pièces comptables probantes au même titre que la contribution financière de la FSOA. Celle-ci peut être un autofinancement (en nature ou en espèce), ou un cofinancement par des partenaires financiers locaux ou internationaux.

Dans tous les cas, le taux de financement maximum de la FSOA sera de 90% du montant total du sous-Projet.

5. SITES D'INTERVENTION

Les sites éligibles pour les appels à projets de la FSOA sont limitrophes des Aires Protégées de la RBT-WAP, en particulier (mais non exclusivement).

Les premiers critères de priorisation des « Zones bénéficiaires périphériques » sont :

- La richesse de la biodiversité ou la nécessité d'une restauration écologique du site ;
- La présence permanente et avérée d'une faune sauvage particulière ;
- Les interactivités des populations locales avec les Aires Protégées ;
- La présence de déplacés internes, issus de la périphérie immédiate des Parcs Nationaux ;
- La connectivité biologique du site, avec les Aires Protégées ;
- La preuve d'une diminution de la pression et des menaces sur les Aires Protégées ;
- La recherche de synergie avec les financements alloués par les Etats et les différents PTF ;
- La coordination entre acteurs intervenants sur les mêmes territoires.

Mais la FSOA s'intéressera également aux sites disposant d'un Statut officiel de protection et faisant l'objet de Classements par les autorités nationales, pour des sous-Projets qui viseraient à renforcer l'implication des communautés riveraines dans leur gestion patrimoniale.

Au-delà de la proximité de la RBT-WAP, des sites ne disposant pas de statuts de classement ni de soutien de la part des PTF ou des Etats, pourraient également être retenus s'ils présentent des valeurs écologiques indéniables, avec des menaces importantes.

Cette priorisation des sites bénéficiaires n'est pas restrictive. Les soumissionnaires sont libres de proposer d'autres zones d'intervention, en spécifiant la pertinence de ce choix, en fonction des principaux critères mentionnés plus haut.

6. TYPES D'ACTEURS ELIGIBLES ET CRITERES D'ELIGIBILITE

6.1 Catégories d'acteurs selon les thématiques de l'appel à Projets

Différentes catégories d'acteurs pourront se porter candidats pour l'appel à Projets, avec des profils privilégiés selon les thématiques. **Comme déjà suggérée, la constitution de groupements ou de consortium d'acteurs pour répondre à l'appel à Projets est recommandée, car la FSOA souhaite encourager les acteurs à s'engager conjointement vers l'atteinte d'objectifs partagés, travailler ensemble concrètement et associer leurs compétences pour actionner de manière coordonnée des leviers complémentaires, générateurs de changements et promoteurs des meilleures pratiques.**

Tous les acteurs intervenant dans les Départements limitrophes des Aires Protégées seront recensés, informés et appelés à manifester leur intérêt en soumettant des propositions :

- Organisations communautaires et socioprofessionnelles (AVIGREF, GVGF, GGF...) ;
- ONG nationales ou locales et associations environnementales ;

- Associations intercommunales et faîtières des collectivités territoriales ;
- Institutions académiques ou de recherche ;
- Médias locaux ;
- Communes et Services Techniques Déconcentrés de l'Etat, dans le cadre de groupement ou consortium, mais sans en être les porteurs du sous-Projet ;
- Opérateurs économiques (GIE, coopératives, petites entreprises...,) dans certains cas de Partenariats Public-Privé (PPP), etc....

Si l'appel à Projets de la FSOA encourage les acteurs de la recherche à s'investir, ce ne serait être que dans une démarche de synergie avec d'autres acteurs. Les sous-Projets exclusivement dédiés à la recherche ne seront pas éligibles dans le présent appel à Projets.

6.2 Critères d'éligibilité

Pour prétendre aux financements de la FSOA, les soumissionnaires devront pouvoir prouver qu'ils répondent aux critères définis dans l'annexe 4. Dans le cadre de cet appel à Projets, la FSOA veut encourager l'épanouissement d'acteurs déjà engagés et crédibles dans le champ d'activité concerné par leur proposition, ainsi que le respect des règles fiscales et sociales en vigueur dans leurs pays d'enregistrement.

7. MODALITES DU DEROULEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Pour éviter aux soumissionnaires de fournir des efforts importants et de consacrer du temps à la rédaction d'un dossier complet, au risque de ne pas être retenu, l'appel à Projets se déroulera en deux étapes successives :

7.1 Appel à manifestation d'intention de projets

Avant chaque appel à projet, la FSOA organisera une séance d'information au niveau des communes concernées (affichage mairie, message radio locale...), en guise d'appel à manifestation d'intention de Projets (AMIP) ouvert. En réponse à l'appel à Projets, les candidats intéressés transmettront à la FSOA une Note Conceptuelle de Projet (NCP), préparée selon le canevas en annexe 1, qui devra se limiter à 6 pages maximum et permettra aux membres du COS d'apprécier la qualité de l'idée des sous-Projets et les principaux éléments de sa faisabilité. Cette NCP sera accompagnée d'un dossier administratif constitué des documents présentant la structure du candidat et celle de ses partenaires, conformément à l'annexe 3, ainsi qu'une déclaration d'intégrité dûment remplie (Annexe 5). Les différentes pièces administratives et les éléments de référence du candidat et de ses partenaires éventuels devront permettre à l'agent de soumission de vérifier que les critères d'éligibilité seront bien remplis, selon les critères de l'annexe 4.

Le délai, à partir de l'AMIP, pour le dépôt de la NCP sera de 4 semaines..

7.2 Sélection des concepts et invitation à soumettre des documents de projets complets

Le COS analyse les concepts reçus, en vérifiant dans un premier temps leur recevabilité (présence des éléments demandés, éligibilité des candidats, etc.) et en analysant ensuite la qualité des propositions, sur la base de la grille de notation présentée en annexe 2. Pour les concepts jugés recevables et intéressants, la FSOA enverra aux candidats une invitation à soumettre un document de projet complet, dont l'analyse reposera sur la grille de notation en annexe 6 du présent document. Notons que seules les propositions techniques seront analysées. Les chronogrammes et propositions budgétaires seront discutés et négociés à l'issue de la sélection technique.

La sélection des lauréats sur la base des documents de projets complets et la suite du processus se dérouleront telles que décrites dans le Manuel des Opérations.

Entre la lettre d'invitation à soumettre un document complet et la date limite de dépôt, les candidats retenus en première phase de sélection disposeront de six (6) semaines pour préparer leur document de projet complet.

7.3 Calendrier Prévisionnel des appels à Projets

Deadline (Mois)		Etapes
1	M. 1	Lancement de l'appel à manifestation d'intention de projets (AMIP-notes conceptuelles) auprès de tous les acteurs concernés.
3	M. 2	Date limite de dépôt des concepts (4 semaines après le lancement de l'AMIP) et analyse de l'éligibilité des soumissionnaires
4	M. 2	Réunion du COS, pour valider les NCP, avec l'appui de la FSOA
5	M. 3	Annonce de la liste restreinte et invitation des soumissionnaires à développer un document de projet complet à soumettre à la FSOA
6	M. 4	Date limite de dépôts des documents de projets complets
7	M. 5	Réunion du COS, pour analyse des dossiers complets
8	M. 6	Approbation du programme de subvention, validation du plan d'opérations par le Conseil d'Administration, et information des donateurs et de l'AG
9	M. 6	Signature par le Directeur Exécutif des contrats de financement précisant les délais d'exécution maximaux

ANNEXE 1. MODELE DE NOTE CONCEPTUELLE DE PROJETS

Instructions

Ce canevas présente le plan détaillé qui devra être suivi et renseigné par tout candidat souhaitant participer et soumettre un concept de projet en vue de la première phase d'évaluation. Les parties en italique (y compris cette section) donnent des indications sur la manière de renseigner ce formulaire et de préparer le concept ; elles devront être effacées dans la version transmise à la FSOA.

TITRE DU PROJET : *Titre du projet*

THÉMATIQUE PRINCIPALE DE L'APPEL À PROJET :

Nom du candidat

Partenaires de mise en œuvre

Pays

Zone d'intervention

Durée

Montant global

Financement demandé à la FSOA

1. Présentation du candidat (1/2 page + annexes)

Dans cette partie, le candidat devra expliquer la nature de son organisation (ONG, association, groupement communautaire de base, GIE, opérateur privé, institution académique, etc.) et présenter les documents de sa reconnaissance officielle en annexe 1 (certificat d'enregistrement au tribunal de commerce ou au ministère de tutelle, etc.). Il présentera brièvement l'organisation, la localisation de son siège, ses implantations sur le terrain, son personnel et son niveau d'activité.

2. Expérience du candidat (1 page)

Le candidat présentera de manière synthétique ses principales expériences pertinentes pour le projet et les éléments qui établissent sa légitimité dans la zone d'action et ses capacités et savoir-faire sur la thématique d'intervention proposée. Il pourra présenter s'il le juge utile des fiches projets et des certificats de bonne réalisation en annexe 3.

3. Idée de projet (2 à 3 pages)

Dans cette partie qui devra rester à la fois précise et synthétique, le candidat présentera les éléments suivants :

- Zone d'intervention*
- Problématique à résoudre*
- Stratégie générale d'intervention*
- Principales parties prenantes*
- Domaines d'intervention*
- Activités principales*
- Résultats attendus (notamment en termes d'impact pour le renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés)*
- Caractère innovant du projet*
- Eventuelle stratégie de scaling-up*

4. Chrono et budget (1 page)

Dans cette section, le candidat précisera la durée de mise en œuvre du projet, le montant global sollicité et le niveau des cofinancements apportés. Pour les cofinancements, il conviendra d'indiquer la source et la durée de validité correspondante. Des précisions seront demandées concernant ces cofinancements dans le cas où le concept sera retenu et que le candidat sera invité à soumettre un document de projet complet.

5. Groupement / consortium (2 pages au maximum si consortium)

Dans le cas où le soumissionnaire serait à la tête d'un groupement d'organisations constitué pour ce projet, une présentation des acteurs partenaires et une lettre de groupement sera adjointe, indiquant l'identité du porteur du projet chef de file du groupement, et exprimant le souhait de collaborer à la préparation et la mise en œuvre du projet. En annexe 2, il conviendra de faire apparaître le document de reconnaissance officielle de chaque membre du groupement.

ANNEXE 1. DOCUMENTATION OFFICIELLE

- *Un statut juridique reconnu par l'administration ;*

ANNEXE 2. AUTRES MEMBRES DU GROUPEMENT (le cas échéant)

Présenter ici les documents de reconnaissance officielle (certificat d'enregistrement au tribunal de commerce ou au ministère de tutelle, etc.) de chacun des membres du groupement.

ANNEXE 3. FICHES PROJETS ET AUTRES DOCUMENTS ÉTABLISSANT L'EXPÉRIENCE ET LA LÉGITIMITÉ DU CANDIDAT

- *Le CV du porteur de projet ;*
- *Dans la mesure du possible, fournir une preuve d'endossement d'une autorité publique ou de gestionnaires de zones protégées, etc.;*
- *Dans le cas de synergie/groupement pour un projet, une lettre d'engagement du consortium des partenaires impliqués dans le consortium ;*
- *Rapports d'activités ou tout autre document prouvant que le candidat dispose des compétences avérées dans le domaine de la thématique choisie, d'une expérience confirmée de terrain en rapport avec le projet et d'une expérience en gestion de projets ; Document prouvant que le candidat dispose et ou disposera d'une implantation locale dans le pays ou la zone d'intervention ;*
- *Fiches projets synthétiques relatant les principales expériences pertinentes pour le projet, les éléments qui établissent sa légitimité dans la zone d'action et ses capacités et savoir-faire sur la thématique d'intervention proposée.*

ANNEXE 2. GRILLE D'ÉVALUATION DES CONCEPTS DE PROJET

Cette grille doit être appliquée une fois qu'aura été vérifiée, lors de l'ouverture des dossiers de candidature, la présence de toutes les pièces obligatoires, dont l'absence serait éliminatoire (documents de reconnaissance officielle du chef de file et des membres du groupement le cas échéant, situations financières, obligations fiscales, sociales, etc.).

Critères – Contenu du concept du Projet	Niveaux	Evaluation du COS / Pondération		
		Points	Notation	Observations/Commentaires
1. Qualité et intégralité du dossier	Présentation générale du dossier	5		
	Présence de toutes les parties et informations demandées	5		
2. Pertinence et justification du projet	Pertinence de l'idée de projet présentée	15		
	Conformité des objectifs	5		
	Contribution au renforcement de la résilience de la zone	5		
	Consolidation de bonnes pratiques	5		
	Caractère innovant	5		
	Faisabilité du projet (objectifs, chronogramme et budget)	20		
Moins de 30 points - Elimatoire				
3. Capacités et expérience du candidat	Expérience du candidat principal en matière de gestion de projets	20		
	Capacité du candidat principal à développer et animer des partenariats	10		
	Qualité du groupement proposé et complémentarité des membres	05		
Moins de 25 points - Elimatoire				
TOTAL		100		

La note minimale requise pour être sélectionné est de 70/100 points.

ANNEXE 3. PROFIL DU SOUMISSIONNAIRE

INFORMATIONS	CONTENU
Institution(s)	
Nom (s)	
Statut	<i>Etablissement Public, Association, ONG ou Société...</i>
Composition du conseil d'administration / comité exécutif ou autre organe institutionnel	<i>Joindre listes</i>
Objets et missions	
Année(s) de création	
Budgets annuels des 3 dernières années	<i>Fonctionnement / Investissement</i>
Adresse / Téléphone / E-mail / Web site	<i>Adresse du(es) Siège(s)</i>
N° d'immatriculation administrative et fiscale	<i>CCI, ITS, CNSS,</i>
Contacts	
Nom du(es) représentant(s) officiel(s)	<i>Noms et contacts directs</i>
Nom du(es) responsable(s) financier(s)	<i>Noms et contacts directs</i>
Interlocuteur FSOA / Représentant autorisé	<i>Nom et contact direct</i>
Organisation	
Organigramme(s)	<i>A joindre</i>
Nombre de personnel	<i>Cadres, agents de maîtrise et logistique</i>
Activités	
Secteurs d'activité	<i>Conservation, développement local, recherche...</i>
Zones d'intervention	<i>Zone géographique</i>
Moyens d'exécution	<i>Locaux, véhicules, équipements etc...</i>
Budgets d'exécution	
Documents à fournir en sus	
<i>Documents attestant de la légalité de l'organisme ou des organismes et/ou du groupement</i>	<i>Dernier rapport annuel</i>
<i>CV du personnel proposé pour le projet</i>	
Nom :	Signature :
Date :	
Nom :	Signature :
Date :	

ANNEXE 4. CRITERES D'ELIGIBILITE DU SOUMISSIONNAIRE

Pour être éligibles, les soumissionnaires doivent remplir les conditions énumérées ci-après :

- Être légalement reconnu sur base d'un/de document(s) émanant des services officiels compétents du pays dans lequel ils exercent leurs activités et disposer d'un siège physique dans ce pays ;
- Justifier d'au moins cinq ans d'expérience dans la gestion et la conservation de la biodiversité, de l'environnement ou de projets similaires, et/ou dans le développement local en lien avec la promotion de la cohésion sociale, la gestion concertée des ressources naturelles, particulièrement dans des zones de conflits ou fragilités ;
- Disposer d'une organisation administrative, financière et comptable (CA, AG, production régulière de rapports d'activités, approbation de budget de l'année précédente et en cours) ;
- Être en règle avec l'administration fiscale du pays du siège ;
- Ne pas faire l'objet d'une condamnation ou d'un jugement en cours (corruption, fraudes ou actes criminels) ;
- Ne pas être auteur de fausses déclarations lors de la soumission d'appels d'offres antérieurs ni avoir commis des actes de malversation ou de violation des obligations contractuelles dans l'exécution d'une précédente convention de financement signée avec la FSOA ;
- Démontrer de réelles motivation et capacité à exécuter le projet ou l'activité sans prendre part aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Les soumissionnaires devront également démontrer une capacité Environnementale et Sociale (E&S) minimale afin d'obtenir des résultats compatibles avec la politique de sauvegarde E&S de la FSOA. Par conséquent, il est exigé que la capacité des bénéficiaires/opérateurs de subvention permette la bonne gestion des risques E&S tout au long du cycle des projets ainsi que de la subvention annuelle. Pour cela, ils devront présenter :

- Organigramme des rôles et responsabilités du personnel dédié aux enjeux E&S, y compris le personnel GRH, santé et sécurité au travail ;
- Expériences/expertises d'interventions en zones de conflits ou fragilités ;
- Politique et engagements de sauvegarde E&S ;
- Politique de gestion des ressources humaines ;
- Rapports des incidents et accidents précédents (au travail et liés aux opérations) ;
- Amendes liées aux non-conformités environnementales et aux conditions de travail ;
- Politiques, plans et mécanismes de communication avec les parties prenantes extérieures, y compris ceux liés à la gestion de plaintes et doléances ;
- Screening des sanctions internationales, concernant leurs instances dirigeantes ainsi que tous leurs fournisseurs et prestataires mobilisés dans le cadre des financements de la FSOA :

Pour les sanctions des pays : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/sanctions-economiques> ;

Pour les personnes physiques et morales : <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/>.

Pour être éligible, la satisfaction attendue en termes de note, selon la grille d'analyse pages suivantes, devra atteindre un minimum de 75/100

ANNEXE 4 BIS. GRILLE D'ANALYSE DE L'ELIGIBILITE AUX SUBVENTIONS DE LA FSOA, POUR LES ACTEURS DES ZPT

Critères	Auto-Evaluation/ Pondération			
1. Système de Suivi-Evaluation-Planification opérationnel	Descripteurs	Points prévus	Points attribués	Observations/ Commentaires
	Existence d'un Plan de travail et budget annuels (PTBA)	5		
	Suivi et autoévaluation du PTBA	5		
	Système de Suivi-évaluation-planification opérationnel et autonome	5		
	Evaluation externe des projets	5		
	TOTAL	20		
2. Conformité et capacités environnementales et sociales	Descripteurs	Points prévus	Points attribués	Observations/ Commentaires
	Existence de personnel en charge du volet E&S chez le demandeur	2		
	Clarté des cahiers des charges (Rôles, responsabilités, obligations, place dans l'organigramme), adéquation des CV (expériences et qualification) des personnels chargés de la gestion des performances E&S	5		
	Existence d'une politique et d'engagements formels de sauvegarde E&S	2		
	Mise en œuvre documenté d'un Cadre de Gestion Environnemental et Social : Cadre de procédures pour la restriction de l'accès aux ressources naturelles, Plan de santé et sécurité des communautés riveraines...	4		
	Attestation d'assurance couvrant les risques et les responsabilités qui découlent de ses opérations et activités, y compris pour ses employés	2		
	Certificats de conformité environnementale délivrés par l'Administration	2		
	Existence d'un système de gestion des plaintes régulièrement documenté	3		
	TOTAL	20		

3. Organisation institutionnelle efficace	Descripteurs	Points prévus	Points attribués	Observations/ Commentaires
	Existence de manuel de procédures administratives et comptables	4		
	Respect et application du MPAC	6		
	Existence d'un organigramme pertinent et opérationnel	2		
	Statut du personnel et procédures de GRH opérationnels	2		
	Personnel en nombre et qualité idoines	6		
	TOTAL	20		
4. Gestion efficiente et comptabilité transparente	Descripteurs	Points prévus	Points attribués	Observations/ Commentaires
	Service comptable compétent	2		
	Comptabilité analytique consolidée	3		
	Etats financiers produits en interne	3		
	Soumission à audit externe des états financiers	5		
	Certification des comptes sans réserve, par l'auditeur selon les règles internationalement reconnues	7		
	TOTAL	20		
NB : S'il n'y a pas de certification externe des états financiers la note au niveau de ce critère est un 0, éliminatoire				
5. Rapportage financier et technique de qualité et dans les délais requis	Descripteurs	Points prévus	Points attribués	Observations/ Commentaires
	Production de Rapports techniques annuels des activités	5		
	Approbation des rapports annuels par les instances de gouvernance	2		
	Décomptes intermédiaire réalisés dans les règles de l'art et accompagnés de rapports techniques circonstanciés, à bonne date contractuelle	5		
	Rapports financiers élaborés pour chaque bailleur et consolidés	5		
	Rapports financiers approuvés par les instances de gouvernance	2		
	Rapports techniques et financiers élaborés avant fin du 1 ^{er} trimestre de l'année N+1	1		
	TOTAL	20		

ANNEXE 5. MODELE-TYPE DES DOCUMENTS DE PROJET

1. La lettre d'accompagnement doit préciser :

- Le nom de l'Aire Protégée concernée ;
- L'objectif et les principaux résultats attendus du projet ou des activités ;
- Un plaidoyer pour l'éligibilité du projet ou des activités au financement de la FSOA ;
- Le montant de la subvention demandée ;
- La période d'exécution du projet ou des activités ;
- Les parties prenantes internes et externes et le(s) responsable(s) de l'exécution du projet ou de la mise en œuvre des activités.

2. Contenu de la demande de subvention / Document de projet

1. Nom de l'organisme ou des organismes (groupement possible) :
2. Nom de la personne habilitée à représenter l'organisme ou le groupement vis-à-vis de la FSOA : Adresse / Téléphone / E-mail :
3. La description du projet
 - Contexte et justification ;
 - Problématique ;
 - Zone(s) d'intervention ;
 - Identification des Parties-prenantes du projet et leurs rôles ;
 - Opérateurs, bénéficiaires directs, indirects, finaux.
4. Les objectifs et les résultats (**Cf. modèle de Plan d'Opérations en annexe 6 du Manuel des Opérations**) :
 - Objectifs du projet et indicateurs d'impact (la matrice des impacts du plan de développement stratégique 2021-2030 de la FSOA est jointe en **annexe 12 du Manuel des Opérations**, pour permettre aux bénéficiaires et/ou opérateurs de renseigner les indicateurs adéquats) ;
 - Produits et résultats/indicateurs intermédiaires d'efficacité.
5. Les activités et leur calendrier de mise en œuvre (**Cf. modèle de Plan d'Opérations en annexe 6 du Manuel des Opérations**) :
 - Pour chaque produit, les activités à mener et leurs résultats attendus ;
 - Dates de démarrage et de fin, et séquence des activités.
6. L'approche méthodologique
 - Modalités pratiques d'organisation et d'exécution des activités ;
 - Consultations avec des parties prenantes dans le contexte de la conception et/ou l'exécution du projet ;
 - Coordination des activités.
7. Le pilotage du projet
 - Rôles et responsabilité du représentant de l'organisme ou du groupement ;
 - Rôle et responsabilités du coordonnateur du projet, des activités ;
 - Rôle et responsabilités des autres parties-prenantes ;
 - Rôle et responsabilités du responsable E&S ;
 - Rôle et responsabilités du responsable en charge des aspects communautaires et mécanisme de traitement des griefs ;
 - Fonctionnement des services comptables dans le cadre du projet ;
 - Procédures administratives et comptables de gestion du projet.
8. Le budget et le plan de financement (selon le plan comptable utilisé par l'organisme ou le groupement)
 - Coût total du projet ;
 - Montant de la subvention demandée à la FSOA ;
 - Autres partenaires financiers et montants de leurs contributions ;

- Budget détaillé de la demande de subvention faisant ressortir la contribution de la FSOA ainsi que le cofinancement sur chaque ligne budgétaire ;
- Budget global du projet, précisant toutes les contributions financières.

9. Le suivi et l'évaluation des activités

- Plan de suivi (fréquence, restitution, validation, rapportage etc.) ;
- Formulaire d'Evaluation et Catégorisation E&S, (**Annexe 5 du Manuel des Opérations**) renseigné ;
- Suivi des risques E&S ;
- Mécanisme de règlement de griefs (pour les communautés et travailleurs) ;
- Plan d'engagement des parties prenantes intégrant en annexes les PV de consultations des parties prenantes (autorités, chefs de villages, leaders, bénéficiaires, etc.) ainsi que les listes de présence lors des consultations ;
- Communication d'incidents.

10. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale des bénéficiaires et/ou opérateurs, dûment remplie et signée par le(s) Représentant(s) officiel(s) de l'organisme de gestion du « site bénéficiaire » et des représentants autorisés. (**Annexe 7**)

ANNEXE 6. GRILLE D'ANALYSE DES PROJETS SOUMIS AU FINANCEMENT

Critères – Contenu du document de requête	Niveaux	Evaluation du COS / Pondération		
		Points	Notation	Observations/Commentaires
1. La lettre d’accompagnement	Oui	2		
	Non	0		
2. Description du projet ¹	Oui	3		
	Non	0		
3. Objectifs et résultats attendus (Plan d’Opérations) ²	Oui	5		
	Non	0		
4. Approche méthodologique ³	Oui	5		
	Non	0		
5. Gestion/pilotage du projet ⁴	Oui	5		
	Non	0		
6. Budget et plan de financement, y-compris un budget consolidé	Oui	5		
	Non	0		
7. Procédures administratives et comptables de gestion de la subvention	Oui	5		
	Non	0		
8. Suivi et évaluation des activités : Plan de suivi	Oui	5		
	Non	0		
9. Modalités de rapportage capitalisation/diffusion, innovation	Oui	5		
	Non	0		

¹ Contexte ; Problématique ; Zone(s) d'intervention ; Parties-prenantes du projet ; Bénéficiaires directs, indirects, finaux.

² Objectifs du projet et indicateurs d'objectif ; Produits et résultats/indicateurs intermédiaires ; Indicateurs objectivement vérifiables ; Activités et calendrier de mise en œuvre ; Chronogramme détaillé.

³ Modalités pratiques d'organisation et d'exécution des activités ; Consultations avec des parties prenantes dans le contexte de la conception et/ou l'exécution du projet ; Coordination des activités.

⁴ Procédures de gestion du projet ; Rôles et responsabilité des différents acteurs ; Fonctionnement des services comptables.

Critères - Qualité du Projet/activités soumis au financement de la FSOA	Niveaux	Evaluation du COS/ Pondération		
		Points	Notation	Observations/Commentaires
10. Priorité des activités pour la FSOA ⁵	1 ^{ère} priorité	10		
	2 ^{ième}	8		
	3 ^{ième}	6		
	4 ^{ième}	4		
	5 ^{ième}	2		
11. Pertinence des activités par rapport aux enjeux de l'AP	Forte	10		
	Moyenne	5		
	Faible	0		
12. Qualité technique du projet soumis ⁶	Forte	10		
	Moyenne	5		
	Faible	0		
13. Qualité du système organisationnel à mettre en place pour la gestion du projet ⁷	Forte	10		
	Moyenne	5		
	Faible	0		
14. Qualité du management du projet ⁸	Forte	10		
	Moyenne	5		
	Faible	0		
15. Qualité des relations externes ⁹	Forte	10		
	Moyenne	5		
	Faible	0		

Financement obtenu lorsque les dossiers ont une note totale supérieure à 75.

⁵ **Rappel de l'ordre des priorités :** **1.** Cogestion durable, protection, restauration de sites de savanes ; **2.** Conservation ex-situ et Game Ranching ; **3.** Développement économique local (moyens de subsistance en périphérie) ; **4.** Education et sensibilisation environnementale ; **5.** Connaissance de la biodiversité et suivi écologique.

⁶ **Qualités techniques du projet :** Niveau d'exigences, technologies utilisées, performance technique, fiabilité des résultats attendus, pérennité....

⁷ **Qualités organisationnelles du projet :** Dépendance du projet vis-à-vis de tiers, organigrammes, ressources humaines et financières mobilisées...

⁸ **Qualités de management du projet :** Estimation des coûts, procédures administratives et comptables, planification, rapportage...

⁹ **Qualité des relations externes :** Etat, sous-traitants, fournisseurs, PTF, populations riveraines, réglementations en vigueur, communication...

ANNEXE 7. DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET DE RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU(ES) SOUMISSIONNAIRE(S)

Intitulé de la proposition _____ (le "**Projet**")

A : La FSOA

1. Nous reconnaissons et acceptons que la FSOA ne finance les projets qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par le Contrat de Financement qui la lie directement au Bénéficiaire. La FSOA conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de sélection des Bénéficiaires et de leurs Projets.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1. Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2. Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;
 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un projet.
 - 2.3. Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne, l'Allemagne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4. Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un Projet antérieur, sous réserve que cette sanction

- n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
- 2.5. N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ;
- 2.6. Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;
- 2.7. Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par la FSOA dans le cadre du présent Projet.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1. Membres de instances de gouvernance de la FSOA, à moins que le conflit en découlant ait été déclaré et résolu de façon satisfaisante ;
- 3.2. Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services de la FSOA impliqué dans le processus de sélection du Projet ou la supervision du Projet, à moins que le conflit en découlant ait été déclaré et résolu de façon satisfaisante.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour mettre en œuvre le Projet, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai à la FSOA tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet :
- 6.1. Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime ;
- 6.2. Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein des Etats, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;
- 6.3. Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles ;
- 6.4. Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs

sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne, de l'Allemagne ou de la France ;

- 6.5. Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Projet. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale, exigé par la FSOA.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons la FSOA à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la mise en œuvre du Projet et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la FSOA.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de : _____

Signature : _____

En date du : _____